

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 3

Lausanne, 4 Février 1860

V^e Année.

SOMMAIRE. — Armement, habillement et équipement. — Hausses du canon rayé. — Note sur le calcul des vitesses initiales. — Des bataillons de chasseurs. — Bibliographie. *Question de Savoie.* — Nouvelles et Chronique.

ARMEMENT, HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

De vives discussions viennent d'avoir lieu au sein des Chambres fédérales, à l'occasion du projet dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

La majorité du Conseil des Etats, ne tenant aucun compte des vœux de la Suisse française, était entrée en plein dans les vues du projet; elle avait adopté d'emblée divers changements dont elle ne pouvait pas même connaître la portée, et équivalant à des pleins-pouvoirs donnés au Conseil fédéral.

Mieux avisé, le Conseil national n'a pas voulu voter les yeux fermés. Par l'organe de sa commission et de quelques-uns de ses membres experts des choses militaires, il a voué un examen sérieux à la question, et il a abouti à un résultat réjouissant pour les personnes qui estiment que les affaires militaires ne doivent pas être traitées avec la légèreté et avec la passion qu'on met trop souvent dans les objets politiques. Avant de s'élancer dans une voie mal tracée d'innovations, le Conseil national a voulu savoir à quoi il s'engageait, et, avec une grande justesse de logique, il a mis au premier plan la question de l'armement, qui, en effet, prime toutes les autres.

Chacun reconnaît, avec le Conseil fédéral, la nécessité d'établir un bon modèle, précis et uniforme, d'arme de tir pour l'infanterie. La question du calibre et celle de la bayonnette devront, entr'autres, être étudiées avec soin. De divers côtés on demande, par exemple, la bayonnette-yatagan, et, quant au fusil, on désire généralement d'avoir, sinon une seule arme pour toute l'infanterie, au moins le même calibre. Ces vœux sont des plus raisonnables, et il n'est pas difficile de comprendre que, suivant le degré de satisfaction qui leur sera accordé, il devra s'en suivre des modifications plus ou moins grandes dans plusieurs parties de l'équipement et peut-être même aussi de